



Master Droit privé et sciences criminelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé et sciences criminelles. 2009, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02040397

HAL Id: hceres-02040397

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040397>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE :LILLE

Établissement : Université Lille2-Droit et Santé

Demande n°S3100015143

Domaine: Droit

Mention: Droit privé et sciences criminelles

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

- Points forts :
 - Grande lisibilité de la mention «Droit privé et Sciences criminelles».
 - Attractivité liée à la nette orientation de la mention vers les professions juridiques et judiciaires.
 - Offre de formation resserrée en M2 sur quatre spécialités : une spécialité recherche assez généraliste et trois spécialités professionnelles bien identifiées.
 - Volonté de synergie avec le centre de recherche nouvellement créé.
 - Bon encadrement universitaire.
 - Équilibre paraissant correspondre aux besoins entre un parcours recherche bien identifié et trois parcours professionnels permettant de rencontrer des « hommes de l'art » et d'avoir le niveau nécessaire pour (ensuite) préparer les différents concours.
- Points faibles :
 - Peu de lisibilité de la répartition des responsabilités entre collègues.
 - Absence de précision du contenu des unités d'enseignement tant en M1 que dans les quatre spécialités de M2.
 - Modalités d'évaluation non détaillées.
 - Suivi des étudiants insuffisamment renseigné.
 - Intervenants professionnels extérieurs en nombre insuffisant.
 - Dossier globalement préparé de manière insuffisante et notamment dans le domaine des spécialités.

Avis par spécialité

Droit privé fondamental et sciences criminelles. DPFSC (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Clairement identifiée comme ouvrant la voie de la recherche. Appuyée sur une équipe d'accueil importante en nombre.
 - Proportion importante d'étudiants qui s'inscrivent en doctorat.
 - Seule spécialité recherche, assez généraliste.
 - Lien avec la recherche (inscriptions en doctorat, équipe de recherche nouvellement créée en synergie avec la mention).



- Points faibles :
 - Ouverture à un champ de recherche extrêmement large (peut-être trop), incluant tous les aspects fondamentaux du droit privé (voire certains de droit public) et les sciences criminelles.
 - Volume horaire global assez limité (205 heures équivalent TD) surtout si l'on met à part 35 heures d'aide à la recherche.
 - Absence de précision du contenu des UE.
 - Modalités d'évaluation non détaillées.
- Recommandations :
 - Autonomiser davantage la recherche en Sciences criminelles.
 - Mettre en place un suivi statistique intégrant le devenir des diplômés.

Droit notarial. DN (professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Ancienneté de la spécialité notariale dont le responsable est universitaire et notaire.
 - Très forte attractivité de la spécialité.
 - Articulation avec un Diplôme Supérieur de Notariat délivré par l'Université de Lille.
- Points faibles :
 - Pratiquement aucune information sur cette spécialité dans le dossier.
 - Absence de précision du contenu des UE .
 - Modalités d'évaluation non détaillées.
 - Difficultés prévisibles du secteur notarial dans les années à venir.
- Recommandations :
 - Remplir correctement les dossiers demandés.
 - Limiter le nombre d'étudiants en fonction des futurs besoins réels du secteur.

Études judiciaires et processuelles. EJP (professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - S'appuie sur des spécialistes reconnus.
 - Intervenants professionnels extérieurs.
 - Spécialité professionnelle répondant à une attente des étudiants de M1.
 - Spécialité établie en liaison avec l'Institut d'Études Judiciaires, facilitée par la présence de son directeur dans la mention comme responsable de spécialité.
- Points faibles :
 - Ne prépare pas directement aux concours.
 - Très proche de la spécialité «Études pénales et criminelles» (EPC).
 - Absence de précision du contenu des UE.
 - Durée et modalités du stage non précisées.
 - Modalités d'évaluation non détaillées.
- Recommandation:
 - Mettre en place un suivi statistique intégrant le devenir des diplômés.



Études pénales et criminelles. EPC (professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - S'appuie sur des spécialistes reconnus.
 - Intervenants professionnels extérieurs.
 - Spécialité professionnelle répondant à une attente des étudiants de M1.
 - Spécialité établie en liaison avec l'Institut de Criminologie facilitée par une identité de direction.
- Points faibles :
 - Absence de précision du contenu des UE.
 - Durée et modalités du stage non précisées.
 - Modalités d'évaluation non détaillées.
 - Ne prépare pas directement aux concours.
 - Très proche de la spécialité «Etudes judiciaires et processuelles» (EJP).
- Recommandation :
 - Repenser l'articulation avec l'Institut de Criminologie.

Commentaire et recommandations

- Rédiger de manière précise et détaillée les dossiers demandés.
- Mettre en place un suivi statistique intégrant le devenir des diplômés.
- Alors qu'aucun d'entre eux ne prépare directement aux concours, l'existence de deux Masters «professionnels» sur le domaine justice/police (avec tronc commun) paraît excessif. Le Master «Etudes judiciaires et processuelles» (EJP) ne pourrait-il pas préparer directement à certains concours ? Ne pourrait-on pas revoir l'articulation avec les «Instituts» ?